

à Saint
Sauveur

Janvier 2015 • n° 1

votre magazine



Dossier

Enfance :
les nouveautés

Mairie de Saint-Sauveur
05 34 27 31 68 • accueil.msts@orange.fr



Édito

En ce début d'année, l'édition du Bulletin Municipal est pour moi l'occasion de vous présenter le travail accompli et les actions concrètes réalisées durant ces derniers mois.



Même si les projets qui vous ont déjà été présentés précédemment et qui nous tiennent à cœur souffrent de certains retards dus au contexte général actuel peu favorable et aux lourdeurs administratives récurrentes, la motivation des élus reste intacte et n'est en rien altérée.

Il est de notre devoir de vous informer aussi des évolutions législatives et réglementaires auxquelles nous sommes confrontés et qui vont lourdement impacter le quotidien des communes et de leurs communautés. Fortement touchées par les contributions au redressement des finances publiques, notamment sur les périodes 2015-2019, nos collectivités auront à repenser leurs modèles économiques. Continuer à assurer un service public de qualité, continuer à investir, alors même que nous sommes confrontés à une réduction de nos ressources sans précédent, tel est le défi que nous devons relever sur ce mandat. Pour la période 2015 à 2017, ce n'est pas moins de onze milliards d'euros qui seront prélevés sur les dotations des collectivités territoriales.

L'effort financier demandé serait tel, que non seulement certaines collectivités n'auraient plus de dotations, mais seraient prélevées sur leur propre fiscalité, et par là-même sur la fiscalité des ménages et des entreprises. C'est avec la plus grande attention que nous attendons le décryptage du texte final de la loi des finances pour 2015 qui a été votée par nos parlementaires en décembre. Si ce texte devait confirmer les prévisions, de nombreuses collectivités territoriales devraient remettre en question leur politique structurelle, sociale et économique et opérer des choix drastiques. Soyez assurés que l'ensemble de vos élus travaillent avec détermination à préserver un service public de qualité. Dans notre village, des actions sont déjà menées dans ce sens.

Ainsi, un accueil de loisirs périscolaire est ouvert depuis le 1er janvier 2015 et pleinement opérationnel, avec une équipe d'animateurs renforcée. Il bénéficie de l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui nous permet, par voie de conséquence, de débiter un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne pour une aide au financement. La facturation du service ainsi que de la restauration scolaire est maintenant réalisée sur la base du quotient familial, et pour plus de souplesse, la possibilité de payer en ligne via le portail familles sera proposée dès la prochaine facturation.

Nous avons également engagé la révision de notre plan local d'urbanisme (PLU). Celle-ci était devenue nécessaire pour le mettre en compatibilité avec les orientations du S.Co.T. Nord Toulousain, le Grenelle II, la loi ALUR, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt... Autant de textes qui, s'ils renforcent fortement le développement durable de nos territoires et préservent l'avenir des générations futures, sont générateurs aussi de retards et de décalages significatifs, très pénalisants pour nos projets. C'est le cas pour notre complexe sportif qui doit faire l'objet d'une nouvelle étude environnementale, imposée par les nouvelles normes parues cette année, qui pourrait décaler significativement le commencement des travaux.

Au-delà de ces actions particulièrement importantes, vous trouverez également dans ce magazine l'évolution de notre communication avec entre autres une charte graphique modernisée, ainsi que la rétrospective de la vie associative de notre village, toujours aussi dynamique. Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier magazine nouvelle version.

Le Conseil et le personnel municipal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence.

Philippe PETIT

Sommaire

	2	Édito
	3	Informations municipales
	10	Enfance / jeunesse : le dossier
	13	Environnement
	14	Action Sociale et Solidarité
	16	Retour en Images sur l'année 2014
	18	Vie associative
	21	Civisme et Sécurité
	22	État Civil
	22	Agenda
	23	Paroles données



À Saint-Sauveur

Édité par la Mairie de Saint-Sauveur

05 34 27 31 68

accueil.msts@orange.fr

Directeur de la publication :

Philippe PETIT

Responsable de la publication :

Marina DAILLUT

Création, réalisation

et impression :

Evoluprint à Bruguères

Un nouvel élan, une nouvelle communication

Un groupe de travail doté de réelles compétences en la matière et particulièrement motivé, s'est constitué et a souhaité faire évoluer nos supports de communication. Ainsi, la première étape de ce travail nous permet aujourd'hui de vous proposer un nouveau logo pour la commune, moderne et dynamique, décliné à partir du blason de Saint-Sauveur (voir ci-dessous). Vous le découvrez pour la première fois dans cette nouvelle version de votre bulletin municipal désormais trimestriel. Dans ce magazine entièrement relooké, vous allez pouvoir découvrir et apprécier le nouveau nom, la nouvelle charte graphique et de nouvelles rubriques.



Un peu d'histoire

Les armoiries de Saint-Sauveur

Avant de présenter le nouveau logo, il nous a paru important de revenir sur les origines de notre blason.

Contrairement à une idée reçue assez tenace, les armoiries n'ont jamais été réservées à la noblesse. Si leur naissance autour de 1150 a bien eu lieu sur les champs de batailles chevaleresques, elles se sont très vite répandues dans l'ensemble de la société médiévale dès le treizième siècle. Ainsi, les clercs, les dames, les officiers, les institutions, les artisans et mêmes certains paysans ont fait usage d'armoiries durant le Moyen Âge et l'Ancien Régime.

En 1696, le roi Louis XIV (1638-1715) est à court d'argent pour financer ses guerres perpétuelles. Il décide de créer une nouvelle taxe sur le port des armoiries. Il charge

alors son juge d'armes et généalogiste personnel Charles René d'Hozier (1640-1732) de procéder à un recensement complet des armoiries portées dans le royaume afin d'en taxer les propriétaires. Ce recensement donnera lieu à l'édition de l'Armorial Général de France de 1697 à 1709 qui rassemble plus de 125 000 armoiries et est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de France.

Parmi les institutions sensées porter des armoiries figurent les communautés villageoises. Or, une majorité d'entre elles n'en ont pas à l'époque puisque seuls les principaux consulats apparus au Moyen Âge et

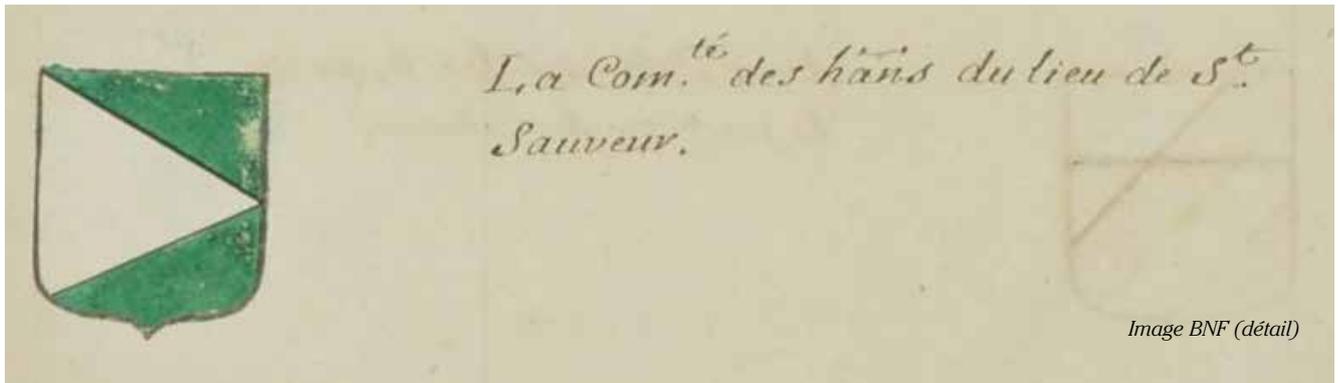
Infos municipales

ayant fait l'usage de sceaux en sont alors pourvus. L'administration royale décide donc d'en créer de toutes pièces pour les villages qui n'en avaient pas encore afin qu'ils n'échappent pas à ce nouvel impôt.

Comme nous allons le voir, ce fut le cas pour notre petit village de Saint Sauveur.

Ses armoiries apparaissent au folio 2000 du 15^e volume de l'Armorial Général traitant de la Généralité de Toulouse. En

langage héraldique, elles se blasonnent « **d'argent embrassé à senestre de sinople** » et sont accompagnées de la mention « La communauté des habitants du lieu de Saint Sauveur ».



L'étude attentive des folios précédents et suivants nous montre clairement que nous sommes dans une partie de l'Armorial rassemblant des armoiries « commises d'office » par les services de Charles d'Hozier. En effet, nous pouvons constater que le ou les rédacteurs y font se succéder à intervalle régulier les mêmes compositions héraldiques en se contentant d'alterner les couleurs pour éviter que deux blasons identiques puissent être enregistrés.

Ainsi, tous les dix folios à peu près, nous retrouvons notre « **embrassé à senestre** » mais avec des couleurs différentes et cet algorithme s'applique également aux armoiries voisines dont les compositions sont elles aussi répétées dans le même ordre, comme nous pouvons le voir dans les deux exemples ci-contre.



L'écu « embrassé à senestre » se trouve ainsi dessiné seize fois et est attribué de façon aléatoire à des propriétaires très divers (communautés, bourgeois, magistrats, religieux...) en Toulousain, Albigeois et Carcassès. Les communautés voisines de Grisolles, Castelnest, Fenouillet, Pechbonnieu, Languet, Vacquiers, Gargas ou encore Fronton partagent le même sort même si certaines ont adopté depuis d'autres armoiries. Nous voyons donc que malgré leur composition héraldique très simple, souvent signe d'ancienneté, les armoiries de

Saint-Sauveur ne datent que du début du 18^e siècle. Comme nous l'avons vu, elles sont plus le résultat du hasard que d'une recherche de signification ou d'une quelconque symbolique. Cependant, elles n'en demeurent pas moins un élément patrimonial important qu'il convient de mettre en avant d'autant plus qu'elles ont gardé une efficacité graphique d'une grande actualité.

Olivier Daillut-Calvignac

Sources

- <http://gallica.bnf.fr/>
- <http://www.heraldique-blasons-armoiries.com/armoriaux/hozier.html>,
- <http://eraldica-occitana.over-blog.com/>.

Infos municipales

Du blason au logo



Travail autour du Blason de SAINT-SAUVEUR...



Détournement du triangle gris afin de donner une dynamique graphique...



Insertion d'un ombré sous la forme verte du blason pour donner un peu de profondeur...



Intégration du nom Saint-Sauveur avec une écriture manuscrite pour conserver la dynamique du logo et un ombré pour faire ressortir le lettrage blanc...

Vous rencontrerez dorénavant ce logo sur tous les supports de communication.

Vers un nouveau site Internet...

Le travail se poursuit autour de la création d'un nouveau site Internet que nous aurons le plaisir de vous présenter dans une prochaine édition.



La commission communication

Le groupe de travail communication est constitué de :
Marina DAILLUT, Didier FRANCOU, Patrick BRUNI, Estelle DELPECH, Catherine NOUYERS, Arnaud TURLAN, Nathalie BASLE, conseillers municipaux.

Contact

Responsable communication :
Karine Guichemerre
communication.msts@orange.fr

Adjointe déléguée à la communication :
Marina DAILLUT



Urbanisme

Modification et révision du plan local d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme existe sur la commune depuis le 14 avril 2011 et a été modifié une première fois le 28 mai 2013.

Face aux évolutions législatives et aux projets communaux en cours, il est aujourd'hui nécessaire d'engager des démarches de modification et de révision.

• **La 2^e modification du PLU** de notre commune est en cours, en vue d'ouvrir à l'urbanisation un secteur stratégique de la commune situé au carrefour des RD4 (route de Toulouse/Fronton) et RD20 (route de Cépet).

Cette modification devrait ainsi permettre l'implantation d'une surface commerciale de petite taille avec commerces de proximité faisant actuellement défaut sur la commune et venant en complément des rares qui existent dans le centre du village. Ce site accueillera également 90 logements environ répartis en petits collectifs et maisons individuelles. Ces logements seront destinés à la location, à la vente et certains réservés à des ménages à revenus modestes.

• **La 1^{re} révision du PLU** est également engagée par le Conseil Municipal afin de prendre en compte les dernières évolutions législatives, notamment la loi ALUR, la loi d'Avenir pour l'Agriculture, la loi Grenelle II dite loi ENE (cf ci-dessous). Aussi, il s'agit de mettre notre document d'urbanisme en conformité avec le SCoT Nord Toulousain et de prendre en considération les orientations du SAGE Hers Mort (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Cette procédure permettra également de redéfinir les objectifs de développement et d'aménagement durables du territoire, et de maîtriser le développement de la commune.

Modification et révision sont deux procédures différentes, soumises chacune à une enquête publique qui permettra à chacun de faire part de ses observations s'il le souhaite, soit par courrier soit en consignnant ses remarques dans un registre spécial qui sera à disposition du public au secrétariat de la Mairie pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les dates de ces enquêtes publiques seront diffusées dans la presse, par affichage en mairie et sur les panneaux d'affichage présents en divers secteurs de la commune.

Pour la 2^e modification du PLU, l'enquête démarre début février.

Celle de la 1^{re} révision se déroulera fin 2015.

Apportons quelques précisions sur ces lois qui impactent les Plans Locaux d'Urbanisme.

Loi ALUR

LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

Cette loi appelée également LOI DUFLOT concerne plusieurs domaines :

- **l'urbanisme** et les nouvelles constructions (densifier en zone urbaine là où sont les besoins, lutter contre l'étalement urbain, préserver les espaces naturels et agricoles, favoriser les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, accompagner le développement de l'habitat léger).



- **la location** (encadrer les loyers, limiter les justificatifs à fournir pour un locataire, créer un formulaire type pour le bail et l'état des lieux, uniformiser la location vide et meublée, clarifier les frais d'agence liés à la mise en location, faci-

liter l'accès au logement et améliorer la prévention des expulsions).

- **les propriétaires bailleurs** (protéger les propriétaires des risques d'impayés et encourager la mise en location, créer l'Agence de la garantie universelle des loyers-GUL, contraindre les propriétaires indélicats à faire des travaux, améliorer la gestion des copropriétés et prévenir leur dégradation).



- **les professionnels de l'immobilier** (clarifier la rémunération et l'activité des syndics, instaurer une obligation de formation continue, encadrer les syndics de copropriété).

Loi d'Avenir pour l'Agriculture adoptée le 11 septembre 2014

LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt



Cette loi vise à donner un nouvel élan à l'agriculture française, notamment en renforçant et en soutenant la compétitivité des filières agroalimentaires, forestières et agricoles, en favorisant l'agro-écologie, en soutenant l'installation des jeunes agriculteurs, et en instaurant un dialogue entre la société et l'agriculture favorisant la transparence du secteur agricole vis-à-vis du public.

Loi GRENELLE II ou E.N.E.

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement -ENE-dite « loi GRENELLE 2 »

Cette loi est essentiellement axée sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la copropriété et les rapports locatifs, l'amélioration de la performance énergétique dans les immeubles en copropriétés, l'urbanisme (les objectifs de développement durable devront être pris en compte dans les documents d'urbanisme), l'assainissement (Contrôle des installations d'assainissement non collectif), la fiscalité, l'énergie.

SCoT Nord Toulousain approuvé le 04/07/2012 : Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui fixe pour les 10 années à venir les orientations générales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il détermine une stratégie globale d'aménagement pour un territoire donné, définit les équilibres de développement et met en cohérence l'ensemble des politiques concernant l'habitat, les implantations commerciales,

les déplacements, et la protection des espaces naturels.

Pour le territoire sur lequel ses compétences s'exercent, le SCoT fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace et détermine les équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers à conserver, à protéger.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de référence qui impose ses orientations aux Plans Locaux d'Urbanisme. Les communes ont 3 ans à partir de la date d'approbation du SCoT, pour mettre leur PLU en compatibilité avec ces dernières.



2^e Modification PLU : avis d'enquête publique

L'enquête publique relative à la 2^e modification du PLU de la commune aura lieu du Mardi 2 février 2015 à 9h au Jeudi 5 mars 2015 à 18h.

Afin de recevoir et d'informer le public qui le souhaite, Monsieur Michel BLANC, Commissaire Enquêteur, assurera en Mairie trois permanences aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 4 février 2015 de 15h à 18h
- Lundi 16 février 2015 de 9h à 12h
- Samedi 28 février 2015 de 9h à 12h

Madame Jeanne-Marie CARDON, Commissaire Enquêteur suppléant, remplacera Monsieur Michel BLANC dans le cas

où il ne pourrait pas assurer ses permanences.

En dehors des permanences du Commissaire Enquêteur, le dossier sera consultable en mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels soit :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Mercredi de 9h à 12h
- Samedi de 10h à 12h (**sauf pendant les vacances scolaires : la mairie est fermée**)

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la mairie de Saint-Sauveur : www.ville-saint-sauveur.fr

Le public pourra adresser ses observations sur cette modification :

- Sur le registre d'enquête publique mis à disposition avec le dossier d'enquête à l'accueil de la mairie
- Par courrier adressé en mairie à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
- Par mail à l'adresse suivante : modifplu.saintsauveur@yahoo.fr

Contact

Responsable urbanisme :
Cécile SAINVET
urbanisme.msts@orange.fr

Adjointe déléguée à l'urbanisme :
Corinne QUERCY



Les grands projets

La nouvelle station d'épuration prête à démarrer

Le début des travaux est imminent pour notre nouvelle station d'épuration.

La société Aqualter a été retenue par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Haute-Garonne, maître d'ouvrage pour cette opération. Le site s'étendra sur une superficie de 2,5 ha.

L'équipement réalisé est de dernière génération, notamment par l'utilisation de l'énergie solaire pour le séchage des boues. Le procédé permettra de réduire les coûts d'exploitation par la diminution sur place du volume à évacuer.

Une autre particularité de cet équipement est la création d'une zone de rejet végétalisée de deux noues, positionnée avant le rejet des eaux au Girou et permettant une facilité de gestion et d'entretien. Ces noues seront plantées de diverses espèces arborescentes, arbustives ou herbacées, de façon à créer des milieux variés et améliorer l'intégration paysagère de l'ensemble du site. Les berges seront également plantées de diverses espèces aquatiques.

Cette nouvelle station d'épuration qui déblocquera quelques projets en attente,



permettra à Saint-Sauveur de continuer une urbanisation raisonnée pour les années à venir.

Sur le site de la station actuelle, le poste de refoulement sera réhabilité afin de drainer les effluents vers le nouvel équi-

pement. Les ouvrages d'épuration existants seront quant à eux démolis.

Le premier coup de pelle sera donné au mois d'avril et les travaux de création de réseaux devraient débuter dans les prochaines semaines.



Le complexe sportif au crible de la loi sur l'eau

Dans le cadre de la préservation des zones humides et du dossier de déclaration « loi sur l'eau », les services de la Direction Départementale du Territoire ont demandé à la commune des études complémentaires sur le site d'implantation du futur complexe sportif.

Le permis de construire du complexe sportif étant aujourd'hui obtenu et affiché, nous espérons que cette nouvelle mesure, qui nous contraint à reporter le démarrage des travaux initialement prévu au 1er février 2015, n'entrave pas le bon déroulement de notre projet.

Intercommunalité

Zoom sur les compétences du Pôle Voirie de la Communauté de Communes du Frontonnais : interview de M. GALLINARO



M. André GALLINARO,
Maire de Villeneuve les Bouloc et
Vice-Président de la Communauté
de Communes du Frontonnais.

Monsieur Gallinaro, vous êtes Vice-Président de la Communauté de Communes du Frontonnais et Président de la Commission Voirie. A ce titre, pouvez-vous nous expliquer la composition et le rôle de cette commission ?

M. Gallinaro : la commission Voirie est composée de 7 délégués communautaires auxquels ont été ajoutés 3 représentants de communes afin que les 10 communes de la CCF soient représentées. Elle a pour mission la définition des programmes annuels des études et travaux, l'examen de toutes les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement du pôle exploitation.

Quelle est l'organisation du service technique, ses prestations ?

M. Gallinaro : Le service technique a en charge la maîtrise d'oeuvre de tous les travaux d'investissement et d'entretien sur les 326 kms de voies communales et sur les dépendances des routes départementales en agglomération. Il est constitué :

- d'un bureau d'études chargé de la réalisation de tous les projets d'aménagement de voirie
- de deux contrôleurs chargés de la définition et du suivi des travaux
- d'un pôle exploitation composé de 23 agents chargés de l'entretien et de la maintenance du réseau routier et ses dépendances.

Comment ce service répond-il aux demandes et remarques des riverains de Saint-Sauveur ?

M. Gallinaro : Les demandes des administrés qui sont adressées directement à la CCF ou qui sont relayées par les communes, sont traitées dans le cadre d'une programmation de travaux selon un planning défini. Il en est ainsi des travaux de fauchage, de curage des fossés ou du balayage. Les demandes concernant la sécurité des usagers (trous sur chaussée, signalisation défectueuse ...) sont traitées en priorité, en dehors de toute programmation.

Quels sont les services dans le domaine de la voirie qui restent aujourd'hui à compétence communale (circuits et procédures mises en place) ?

M. Gallinaro : En matière de voirie, seuls les travaux concernant le fleurissement des communes (espaces verts plantés de fleurs non persistantes ou aménagés) et le mobilier urbain sont de la compétence des communes.

Merci M. Gallinaro d'avoir bien voulu répondre à nos questions et préciser au travers de cet interview les compétences communales et intercommunales. Souhaitons que cela apporte un éclairage à nos administrés.



Contact mairie :

Laurence ALBENQUE
secretariat-services-techniques.msts@orange.fr

Adjoint délégué aux travaux : Olivier CORACIN





Depuis le 1^{er} janvier, la mairie de Saint-Sauveur a déclaré auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) un nouvel accueil de loisirs. Cet accueil, ouvert officiellement depuis le 1^{er} janvier 2015, est consacré au périscolaire et prend en compte également le mercredi après-midi.

Enfance : les nouveautés

Ouverture d'un Accueil de Loisirs à Saint-Sauveur

Une équipe d'animation renforcée

Depuis le mois de septembre, la mairie de Saint-Sauveur a procédé à des recrutements d'animateurs dans le cadre de cette évolution pour atteindre le taux d'encadrement demandé par les textes et pour travailler plus en profondeur sur l'aspect éducatif, notamment pendant la pause méridienne. Les recrutements ont été fructueux et la commune est aujourd'hui fière de son équipe composée d'animateurs qualifiés, expérimentés et motivés.

Un projet éducatif et un projet pédagogique

Le Conseil Municipal s'est doté d'un projet éducatif qui a défini les objectifs généraux sur lesquels l'équipe va maintenant s'appuyer pour élaborer son projet pédagogique.

Le projet pédagogique, actuellement en cours de construction, est la déclinaison du projet éducatif. Il définit les modalités pratiques d'accueil des enfants au sein du service, l'organisation type de la journée et les objectifs concrets que les animateurs se fixent pour l'année scolaire. D'une manière générale, il définit la place de l'enfant au sein de l'accueil et le parti-pris pédagogique de la structure. Les activités proposées aux enfants découlent donc de ce projet.

Ces documents sont publics et laissés à la disposition des familles. Ils sont disponibles auprès de l'accueil de loisirs comme le nouveau règlement intérieur de la structure.

Des programmes d'activités enrichis

L'évolution du nombre d'animateurs et l'élaboration du projet pédagogique amèneront à un travail plus approfondi

autour des programmes d'activités proposés aux enfants. Ces programmes continueront à être distribués par le biais des cartables.

Horaires de l'Accueil de Loisirs Périscolaire :

- **Lundi/Mardi/Judi/Vendredi :**
le matin de 7h30 à 8h45, le midi de 12h00 à 14h00 et le soir de 16h30 à 18h30.
- **Mercredi** de 7h30 à 8h45 et de 12h30 à 18h30 (possibilité de partir après le repas entre 13h30 et 14h00).

Contact

Corinne DUNOS, Directrice
05.61.35.18.88 ou 06.25.49.46.30
ecole.pub.sts@wanadoo.fr

**Adjoint délégué aux affaires
scolaires : Philippe BRACHET**



Une nouvelle dynamique au sein de l'équipe d'animation

L'équipe :

Directrice : Corinne DUNOS

Adjointe de direction : Magali MENDEZ

Les animateurs : Aurélie, Nadine, Morgane, Kelly, Marjorie, Doria, Yannick et Jacky

Christine, Béatrice et Valérie, **les ATSEM**, viennent renforcer l'équipe pendant la pause méridienne

Le personnel d'animation et de restauration scolaire



De gauche à droite en partant du haut :
Nabila, Corinne, Maguy, Valérie, Béatrice, Doria, Nadine,
En bas : Delphine, Sophia, Morgane, Aurélie, Christine, Paola, Magali.



De gauche à droite en partant du haut:
Morgane (tout en haut), Marjorie, Jacky, Kelly, Yannick, Magali,
Aurélie (en bas à gauche).

Le projet Éducatif de l'Accueil de Loisirs de Saint-Sauveur

1. L'épanouissement personnel de l'enfant

- Privilégier son accueil dans le centre et dans le groupe, et favoriser son intégration
- Être à l'écoute de l'enfant et l'amener à s'exprimer
- Amener l'enfant à développer sa personnalité et valoriser ses compétences
- Permettre la découverte de pratiques sportives variées

2. Le « vivre ensemble »

- Amener l'enfant à développer des valeurs humaines telles que le respect, le partage, la solidarité et la tolérance

3. La Culture et le Patrimoine

- Favoriser l'ouverture sur le Monde
- Sensibiliser l'enfant à l'Art et à la Culture
- Faire découvrir le patrimoine local

4. L'Environnement

- Découvrir la Nature et sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement
- Initier à diverses notions de développement durable telles que le tri sélectif, le recyclage et l'économie d'énergie



Dossier

Mise en place du tarif au quotient familial

Depuis la rentrée des classes, la commune a mis l'accent sur un accueil périscolaire de qualité dont doivent pouvoir bénéficier toutes les familles de Saint-Sauveur.

C'est dans cet esprit que la tarification au quotient familial de la cantine et de l'accueil de loisirs a été mise en place en ce début d'année.

Véritable outil de solidarité sociale et de politique familiale, le quotient familial a pour objectif de favoriser l'accès **de tous les enfants** au restaurant scolaire ainsi qu'aux activités périscolaires proposées par la commune, grâce à une tarification adaptée aux revenus des familles.

Une nouvelle grille tarifaire propose désormais 6 tarifs différents. Ces tarifs ont été soigneusement étudiés grâce à une phase de simulation faite au plus près

des situations de chacune des familles de la commune. Déterminée dans un souci d'équité, cette grille tient compte à la fois de la revalorisation du coût des repas, dont le tarif est inchangé depuis plusieurs années, mais aussi et surtout de la capacité d'effort de chaque famille.

Ainsi, quelle que soit la tranche, la commune assurera sur le prix de revient une participation minimum de 45% pour un repas, 65% pour la demi-journée du mercredi et 80% pour une séance d'accueil du matin, du midi ou du soir.

Le quotient familial est déterminé par la CAF en fonction des revenus du foyer (salaires + prestations familiales) / le nombre de part CAF.

Bien que les tranches de quotient familial soient librement déterminées par les

communes, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur a fait le choix d'opter pour celles préconisées par la CAF, toujours dans un souci d'équité.

Il est à noter que la Commune conservera à son entière charge le coût des activités proposées dans le cadre des TAP. Le principe de gratuité sera maintenu afin de ne pas alourdir la charge financière des familles.

Contact

Karine GUICHEMERRE, régisseur
05.34.27.31.68
cantine-garderie.mss@orange.fr



Vos factures payables par internet

Toujours dans un souci d'améliorer la qualité des services rendus aux familles, la commune proposera très prochainement à tous les parents de l'école publique le paiement en ligne de leurs factures via le portail familles.

Grâce à leur code d'accès personnel, les familles pourront gérer à leur conve-

nance le règlement de leurs factures à tout moment, quelle que soit l'heure ou le jour.

Un courrier sera envoyé à toutes les familles, informant de la date de mise en service de cette nouvelle fonctionnalité et rappelant leur code d'accès personnel. Une notice d'utilisation sera également

mise à disposition sur le site internet de la mairie : <http://ville-saint-sauveur.fr/>

Bien entendu, les familles qui le souhaitent, pourront continuer de régler leurs factures par chèque ou espèces.

Petit changement pour le libellé du chèque : désormais, il devra être libellé à l'ordre du « Régisseur des recettes ».



Chenilles processionnaires

A la fin de l'hiver, les chenilles descendent s'enfouir dans le sol pour s'y chrysalider avant de devenir un papillon. Elles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années.

Le corps des chenilles est recouvert de poils urticants microscopiques qui se brisent facilement et sont transportés dans l'air lorsque la chenille se sent agressée. Leur caractère urticant peut provoquer chez l'homme des réactions de démangeaisons au niveau du cou, des mains, du visage. Le contact avec les yeux est aussi dangereux, et leur inhalation peut provoquer une gêne respiratoire, voire une crise d'asthme.

Les animaux les plus atteints sont les chiens et les chevaux, souvent victimes, à terme, de nécroses de la langue.

Les poils urticants sont invisibles à l'œil nu.

En cas de réaction cutanée ou de troubles respiratoires, consulter en urgence un médecin en lui précisant la présence des chenilles processionnaires.

• La lutte

Le conseil municipal a décidé d'aider les propriétaires, possédant des arbres (pins), dans la lutte contre les chenilles processionnaires en fournissant le matériel ECO-PIEGE, piège écologique de la processionnaire du pin.

Dès le constat, n'attendez pas :

- 1- Vous devez mesurer la circonférence du ou des arbres hôtes des nids des larves des chenilles processionnaires.
- 2- Vous devez appeler le garde champêtre au **06.16.31.37.39** afin de fixer un rendez vous chez vous. Il constatera l'importance des nids et authentifiera le nombre de pièges à donner.
- 3- Vous pourrez ensuite récupérer le ou les pièges à l'accueil de la mairie, dès que vous serez prévenu de l'arrivée de la commande.

La chenille processionnaire du pin : Quand et comment lutter ?

• Les Traitements hiver-printemps De Novembre à Avril

L'éco-piège, destiné aux particuliers et aux zones sensibles urbaines ou périurbaines. A poser dès l'apparition des nids d'hiver.

Totalement écologique, il peut-être utilisé comme moyen unique car il présente un fort taux de réussite (+ de 96% aux essais INRA). A mettre en place avant les premières processions. Un piège par arbre infesté suffit.

L'éco-piège **protège** des processions de chenille au sol qu'il collecte en quasi totalité et **permet leur destruction** au stade chrysalide. **Il est réutilisable.** »

L'hiver est là, le printemps approche



Contact

« Arbres et Paysages d'Autan » :
20 route de Ticaille 31450 Ayguesvives
05 34 66 42 13
apa31@free.fr
Découvrez le site internet
www.arbresetpaysagesdautan.fr

C'est le moment de préparer ses plantations !

Encombrants et déchets verts

Calendrier 2015

Mois	Déchets Verts	Encombrants
Janvier	13/01/15	05/01/15
Février	10/02/15	
Mars	10/03/15	02/03/15
Avril	07/04/15	
Mai	05/05/15	04/05/15
Juin	02/06/15	
Juillet	28/07/15	06/07/15
Août	11/08/15	
Septembre	08/09/15	07/09/15
Octobre	06/10/15	
Novembre	03/11/15	02/11/15
Décembre	01/12/15	

Action Sociale et Solidarité

Plan grand froid

Le dispositif saisonnier relatif aux vagues de froid définit les actions à mettre en œuvre pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

La période de veille s'étend du **1^{er} novembre au 31 mars** de l'année suivante. En cas d'alerte météorologique en matière de grand froid, les services de la préfecture alertent les communes concernées.

Comme pour le Plan Canicule, toutes les personnes qui souhaitent le passage d'un agent communal en cas de déclenchement du Plan Grand Froid peuvent se faire connaître en mairie auprès de l'agent d'accueil du CCAS en téléphonant au **05.34.27.31.68**, et en laissant leurs nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, et numéro de téléphone d'une personne à joindre en cas d'urgence. Toutes ces informations strictement confidentielles seront consignées sur un registre prévu à cet effet.

En période de grand froid

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

Source : <http://www.inpes.sante.fr/>



En nous confiant votre travail, vous rendez service à un demandeur d'emploi

Structure de l'économie sociale et solidaire, l'association AVIE existe depuis plus de 10 ans.

Elle a pour vocation d'aider des demandeurs d'emploi à élaborer un projet professionnel et à retrouver un bulletin de salaire grâce à des missions de travail ponctuelles ou régulières.

En 2013, 172 personnes salariées ont été mises en relation avec plus de 300 clients pour des missions de travail ponctuelles ou régulières à domicile ou en établissement.

Pour les bénéficiaires de ces services, c'est la garantie du suivi de la mission confiée, tout en étant dégagés des soucis de recru-

tement et de formalités administratives liées à l'embauche d'un salarié puisque AVIE est l'employeur

Vous êtes un particulier : nous pouvons intervenir pour le ménage, le repassage, la garde d'enfant (de plus de 3 ans), le jardinage (tonte, taille de haie...) ou divers autres petits travaux, une aide au déménagement...

Vous êtes un responsable d'entreprise ou de collectivité : nous pouvons vous aider pour remplacer du personnel absent ou pour effectuer du nettoyage, de la manutention...

Alors n'hésitez plus : Choisissez l'économie solidaire !

Choisissez l'économie solidaire

Ensemble, aidons des personnes à garder contact avec le monde du travail

Contact

RDV et renseignement :
05 61 35 46 91 - 05 62 79 51 99
contact31@avie-asso.fr



Action Sociale et Solidarité

Secours Populaire de Saint-Sauveur

Toujours présents, mais
un appel pressant à bénévoles



Cela fait bientôt 10 ans que la commune accueille le Secours Populaire au 4 rue de la Paix.

Cette association mène au quotidien des actions sociales en faveur des plus démunis. Elle distribue chaque jeudi des colis alimentaires, offre une écoute, propose une aide administrative...

Une partie de ses fonds vient de la vente d'articles à prix dérisoire (chaussures, vêtements...) qui se fait directement dans leurs locaux tous les jeudis entre

10h et 16h. Ponctuellement, des braderies sont organisées dont nous vous tiendrons informés.

Comme la plupart des associations, le Secours Populaire souffre cruellement d'un manque de bénévoles. Si le cœur vous en dit, si vous avez du temps de libre, si vous êtes sensible(s) aux difficultés des autres, alors n'hésitez pas à les rejoindre.

Contact

05.62.79.04.66
le jeudi entre 10h et 16h



Secours Catholique de Saint-Jory

Des locaux rénovés, un accueil élargi



Tous les mercredis et vendredis matin de 9h à 11h30, l'équipe du Secours Catholique de Saint-Jory vous reçoit dans des locaux récemment rénovés et vous propose :

- un accueil, une écoute,
- une aide alimentaire (colis) et /ou financière, après étude des demandes et en collaboration avec les travailleurs sociaux,

• une « boutique » de vêtements, jouets, bibelots à prix très bas ouverte à tous

Vous pouvez également leur faire des dons (vêtements, bibelots, jouets,...)

Contact

Secours Catholique
Maison des Associations
2 rue de Verdun - 31790 SAINT-JORY
06.38.89.85.92 ou 05.62.22.82.71



Retour en Images

" L'école de musique **AREZZO** a organisé son premier festival de musique le samedi 6 septembre 2014. Ce fut une réussite ! Nous tenons à remercier tous les groupes (Silarose, The Mucks, Hopper et Voiture de sport) les techniciens et les bénévoles qui nous ont permis de réaliser cette manifestation. Merci également à l'équipe municipale pour son aide et son implication. Devant le succès rencontré, une nouvelle édition sera programmée en 2015...
Le président, Christophe BUREAU "



Baptême école • Catinou et Jacouti, marraine et parrain de l'Ecole Charles Mouly, sous l'œil attendri de Monsieur le Maire., juin 2014



Commemoration du 11 novembre et hommage à la grande guerre



Taekwondo

Club ambiance



Exposition Gaje



sur l'année 2014



Centenaire météorite, un astrophysicien en herbe 10 juillet 2014

Pétanque, un groupe toujours présent



Les Ours de St-Sauveur avec Teddy Riner



Sortie à la vigne jeudi 9 octobre, au domaine Roumagnac (Classes des MS et des GS) octobre 2014



Concert notes d'automne, 8 novembre 2014



Téléthon 2014



Le 8 novembre 2014 - Concert Notes d'Automne
Missa Romantica à travers la salle des fêtes et en présence de "Scal"

Vie associative



Comité des fêtes de Saint-Sauveur



Un dynamisme toujours au rendez-vous en 2015

La fête locale 2014 a été un grand succès malgré les intempéries qui nous ont obligés à revoir toute la programmation du week-end. Le public fut au rendez-vous notamment le dimanche soir pour venir écouter Jean-Pierre MADER et l'orchestre Jam City. La fête, cru 2015, est actuellement en préparation et sera pleine de surprises...

Nous vous rappelons également que tous les derniers vendredis du mois, un

concours de belote est organisé à la salle du Comité des fêtes (rue de la paix).

Et le prochain événement que nous vous proposons sera le samedi 7 mars 2015 à la salle des fêtes : 1ère édition de la Fête de la Bière... plus d'informations à venir !

Appel a bénévoles

Sans bénévoles, ces événements qui animent le village n'existeraient pas, pour cela nous faisons appel à toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient s'investir pour participer à l'organisation de ces festivités ! A bientôt

Retrouvez le Comité des Fêtes sur Facebook :

www.facebook.com/cdf.stsauveur
Mail : asso.cdf.stsauveur@gmail.com

Bureau :

- Sabrina BLAQUIERE – Présidente
06.84.04.60.10
- Elodie DIOGO – Secrétaire
06.82.03.65.39
- Alexia FORT – Secrétaire adjointe
- Sylvie GUITARD – Trésorière
06.51.27.77.99
- Nadya KHLouFI – Trésorière adjointe

Les Gal'Abrials vous promettent des "vacances de rêve"

En préparation de leur nouveau spectacle depuis la rentrée, les Gal'Abrials ont interrompu leurs répétitions pour reprendre une onzième fois "Mexi..I..ico !" sur les planches de Merville où ils ont obtenu un énorme succès ; deux heures de spectacle non-stop, rires et fou-rires d'un public conquis et surpris de la qualité et du talent de la troupe.

Mais finis les sombréros et le soleil du Mexique ! C'est vers le soleil de la côte d'azur que se tournent les regards des Gal'Abrials, lieu où se situe leur prochaine comédie "Vacances de rêve".

Cette pièce de Francis Joffo ravira sans nul doute les amateurs d'imbroglios de boulevard, qui navigueront dans le rire de surprises en quiproquos.

La troupe est au travail, et il y en a ! Gros texte, placements, jeux de scène mais aussi construction de décors, ils sont importants.

Un énorme succès de Mexi..I..ico ! à Merville



Tout doit être prêt pour la première à Cépét le 28 février 2015 ! La troupe se déplacera ensuite à l'auditorium de Balma le 14 mars, mi-avril on jouera chez nous, le 24 octobre à Castelnau d'Estrètefonds, d'autres dates sont en projets.

La troupe rappelle que toute aide est la bienvenue, aide à la création et au montage de décors, à leurs transports, régie son et lumière, voire tout petits rôles, pourquoi Pas ?

Renseignements : Michel Verdot 06 67 86 50 10

La maison des tout petits 5 ans déjà !



Bonjour à tous,

Cette année est particulière puisque nous fêtons notre "cinquième année d'existence". En effet, grâce aux bénévoles et à la collaboration de tous, "La Maison des tout petits" est toujours présente. Nos adhérents venant de plus en plus nombreux chaque année, nous avons eu la chance d'agrandir nos locaux avec l'aide de notre municipalité. Si vous n'avez pas eu encore l'occasion de pousser notre porte, n'hésitez pas à venir nous voir. Dominique et Nadine seront là pour vous accueillir.

- Le lundi de 9h15 à 11h 45
- Le mardi de 9h15 à 11h45
- Le jeudi de 9h 30 à 11h45
- Le vendredi de 9h30 à 11h45 à l'adresse suivante: 1 place de la mairie - 31790 St Sauveur

Cet endroit n'est pas uniquement réservé aux assistantes maternelles agréées mais également aux parents et autres membres de la famille qui accompagnent leurs "chérubins".

Les membres du bureau tiennent à remercier toutes les personnes qui nous ont

soutenu et aidé depuis que l'association existe. Nous vous souhaitons tous nos meilleurs vœux pour 2015. Longue vie à la "Maison des tout petits...."

Contact

Site internet :

<http://www.wix.com/saint-sauveur/lamaisondetoutpetits>

Tél. : 05.61.35.86.39

APEEPSS Qui sommes-nous ?

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de Saint-Sauveur (APEEPSS) a le plaisir de vous communiquer la composition de son nouveau bureau, constitué lors de l'assemblée générale du 16 octobre dernier.

- **Présidente** : Caroline BORTOLUSSI
- **Vice-Présidente, en charge des manifestations** : Audrey MICHELIN
- **Trésorier** : Frédéric KEMYSTETTER
- **Trésorier Adjoint** : François RIVIERE
- **Secrétaire** : Lydie MAZET
- **Secrétaire Adjointe** :
Stéphanie CARNEIRO

Notre association présente une double fonction :

- d'une part, les représentants des parents d'élèves, élus en début d'année scolaire, siègent au conseil d'école, et constituent le lien entre parents, enseignants et représentants de la mairie ;
- d'autre part, elle organise des manifestations tout au long de l'année scolaire, afin de récolter des fonds dont la majeure partie est reversée à la coopérative scolaire. Cela permet notamment aux enfants de profiter de sorties scolaires à moindre coût pour les familles.

Pour cette année, les dates à retenir sont :

- Samedi 14 mars 2015 : Carnaval
- Dimanche 10 mai 2015 : Vide-grenier
- Samedi 27 juin : Fête de l'école

Contact

[apeepss@free.fr](mailto:apeekss@free.fr)



Le chiffre :
7800€

C'est la somme récoltée par l'Association du Téléthon de Saint-Sauveur cette année grâce à la générosité de la population et l'implication des associations de la commune. Merci à eux et à tous les donateurs.



Taekwondo



La saison 2013-2014, qui s'est achevée au début de l'été, a été marquée par la réussite sportive de l'association « ESPRIT TAEKWONDO » de Saint-Sauveur : Avec 10 podiums nationaux, dont deux titres de Vice-champion de France et de très nombreux podiums, dans les différentes compétitions régionales et inter-régionales, le club continue d'asseoir sa réputation au sein de la ligue Midi-Pyrénées et s'affirme comme l'un des clubs les plus performants au niveau national.

Une année pleine de succès

Depuis septembre, et pour la troisième année, Simon Marquina, professeur diplômé d'état 2nd degré et ceinture noire 5^e Dan de taekwondo, accueille chaque semaine dans les salles 1 et 5 de la maison des associations, les 68 licenciés du club, âgés de 5 à 50 ans, pour 8 heures de cours répartis sur les lundis, mercredis et samedis.

Le premier trimestre, riche en rendez-vous sportifs, a déjà permis à tous nos combattants, débutants et confirmés, de porter au plus haut les couleurs de Saint-Sauveur lors du tournoi de Benicassim en Espagne le 25 octobre ; des Opens internationaux de Boé (15-16 novembre) et d'Albi (29-30 novembre) ; de la Coupe de Noël (13 décembre) ; et enfin des Opens Nationaux Labellisés des Bouches du

Rhône (06-07 décembre) et de Toulouse (20-21 décembre).

Prochains rendez-vous en 2015 :

- Open Labellisé d'Ile de France les 7 et 8 février,
- Championnat Régional les 28 février et 1^{er} Mars,
- Championnat de France Universitaire le 14 Mars,
- Championnat de France Juniors et Séniors les 18 et 19 Avril,
- Championnat de France Minimes et Cadets le 09-10 Mai,
- Coupe Eric Ly, Coupe de Léguevin et les Opens de Colomiers, de Villeneuve/Lot, de Perpignan et d'Alicante en Espagne dont les dates restent à confirmer.



Contact

ESPRIT TAEKWONDO

Mairie de SAINT-SAUVEUR

Allées D'Orzalis

31790 SAINT-SAUVEUR

Tél. : 0 601 777 346

Mail : esprit.taekwondo@free.fr

Web : <http://esprit-taekwondo.e-monsite.com/>



ACCA de Saint-Sauveur

Pourquoi la chasse ?

L'homme, son chien, la nature et ses éléments, la régulation des prédateurs, le contact avec les agriculteurs, les informations qu'ils nous transmettent, leurs désirs, leurs inquiétudes, notre empathie. La chasse symbolise tout simplement la poursuite de satisfactions passagères. C'est un lien social, elle favorise les rencontres et fait sortir les retraités. Les informations de la fédération de chasse et les formations qu'elle propose permettent de mieux comprendre notre terre nourricière et la protéger.

La convivialité avant tout !

Une grande partie des chasseurs de Saint-Sauveur se sont retrouvés au lieu-

dit « La Pointe » pour un apéritif dinatoire le dimanche 19 Octobre 2014.

L'investissement important de Messieurs Claude Bousquet et Fraysse, J.J. Pena et Bruno Tournier a permis de partager des moments forts de convivialité autour d'un menu purement chasse.

En entrée : "pâté de tête de sanglier à la façon "Bubu" digne d'un étoilé, accompagné d'une salade de pommes de terre échalottes.

Plat : "Râbles de jeunes lapins à la plancha façon Bousquet", lapin chasseur aux cinq champignons locaux et chevreuil sauce grand veneur travaillé en amont par le magicien "la toque de Jean Jacques Pena ».

En dessert, des fruits.

Le tout agrémenté d'un bon vin. De quoi exalter nos papilles !!



Notre association envisage l'an prochain de faire partager son repas gastronomique annuel à quelques gourmets pour une modique somme de... à la place du traditionnel loto.

Amicalement vôtre,

Le président Michel TROPINI

Lancement officiel du groupement des polices municipales

Le 1^{er} octobre dernier s'est déroulée à Saint-Jory la présentation officielle du Groupement de Polices Municipales (GPM) aux élus du nord toulousain.

Ce groupement a vu le jour il y a 10 ans. Son but : faciliter les échanges d'informations sur les faits relevant des pouvoirs de police du maire. Ce dispositif est inédit en France, et rassemble les brigades de gendarmerie de Saint-Jory, Fenouillet et Fronton ainsi que les polices municipales de Bruguières, Saint-Jory, Castelnau d'Estrétefonds, Gratentour, Lespinasse, Fenouillet, la police rurale de Saint-Sauveur, Gagnac sur Garonne et la police de la CCF. Depuis l'été dernier, une couverture radio commune est mise en place, système crypté qui leur permet d'échanger des informations en temps réel et de mener des opérations d'interventions conjointes, sous la responsabilité de la gendarmerie.

Ce partage d'informations et de moyens a d'ailleurs pu être testé lors d'un « car jacking » et d'une fuite de cambrioleurs.



Faux démarcheurs : soyez prudents !

La gendarmerie nous informe que des personnes démarchent à domicile pour des ventes diverses, parfois au nom de la mairie, et récemment pour la pose de détecteurs de fumées, argumentant que cette mesure est obligatoire.

Nous attirons votre attention sur le fait que d'une part, la mairie n'envoie jamais

de colporteur chez les particuliers, et d'autre part les détecteurs de fumée ne seront obligatoires qu'en MARS 2015. Ces personnes sont là uniquement en repérage pour cambriolage. Nous en appelons donc à votre vigilance en respectant les consignes suivantes :

• ne faites pas entrer ces personnes chez vous,

- demandez-leur leur carte professionnelle, pour quelle entreprise elles travaillent,
- essayez de vous souvenir de leur visage, du nombre de personnes,
- la marque et le type de leur véhicule,
- le numéro d'immatriculation,

• **Signalez-les au garde-champêtre au 06.16.31.37.39 ou à la gendarmerie de Saint-Jory au 05.34.27.37.60**



Bien vivre à Saint-Sauveur :

Restons vigilants sur la sécurité routière y compris dans notre commune

Il a été constaté un non-respect du stop aux divers endroits de la commune : chemin de Canet, chemin Saint-Guillaume, chemin du Moulin...

Nous en appelons au bon sens et au civisme de chacun afin que la sécurité routière sur l'ensemble du village soit maintenue. Le « bien-vivre à Saint-Sauveur » est l'affaire de tous.

Et au-delà du risque d'accident, c'est une sanction pénale que l'on encourt pour une infraction de cet ordre, définie par l'article R.415-6 du Code de la route :

- **une amende** prévue pour les contraventions de la quatrième classe (amende forfaitaire de 135 €),
- une peine complémentaire de **suspension du permis de conduire** pour une

durée de trois ans au plus, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle,

- **réduction de quatre points** du permis de conduire.

ÉTAT CIVIL

du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2014

Naissances

- FELCHNER Erine 27 mars 2014
- PUCH Anthony 10 avril 2014
- RESSIGEAC Charlotte 26 avril 2014
- TAMRI HARENBERG Mila 28 avril 2014
- CASSIN Léopold 8 mai 2014
- CLEMENT Margot 30 mai 2014
- DELMAS Lucas 17 août 2014
- TISSEVRE VILLETORTE Camille... 1 octobre 2014
- BUREAU Lise 4 octobre 2014
- GRONIER Sasha 29 novembre 2014

Mariages

- FONDEVILLE Marjorie et DELMAS Jérémy
14 juin 2014
- LALANZA Laure et SAUVAIRE Frédéric
12 juillet 2014
- MILAN Nathalie et CARRASCOSA Daniel
12 juillet 2014
- DUPONT Jessica et JULÉ Nicolas
19 juillet 2014
- MIRAMOND Alexandra et VIALLEFONT David
9 août 2014
- RUBIO Sabrina et THOMAS Arnaud
23 août 2014
- CARIA Aurélie et CECCATO Nicolas
23 août 2014
- FONTEBASSO Marie et NAUDY Marc
6 septembre 2014
- SEROUDE Daphné et WUILLERMIN Nicolas
13 septembre 2014
- BOUÉ Myriam et RICAUD Claude
20 décembre 2014

Décès

- DELPONT Francis
24 mai 2014
- DELMAS Hubert
2 septembre 2014
- BORDES Raymonde veuve LLOBET
19 septembre 2014

Agenda

1^{er} trimestre 2015



FEVRIER

Vendredi 27 février à 20h30	Concours de belote organisé par le Comité des Fêtes Salle du comité des fêtes – rue de la Paix
1^{er} semaine de février	Exposition GAJE – organisé par la FNACA

MARS

Samedi 7 mars à 19h30	1^{re} édition de la fête de la Bière organisée par le Comité des Fêtes – Salle des fêtes
Samedi 14 mars à partir de 16h	Carnaval – organisé par l'Association des Parents d'Elèves
Dimanche 1^{er} mars de 9h à 17h	« Vide ta chambre » – vide grenier organisé à l'intention des enfants par l'association des parents d'élèves de l'école privé (APEL). 06.20.13.50.90 ou apelstguillaume@gmx.com
Dimanche 22 mars de 14h à 19h	Thé dansant – organisé par l'Atelier Chorégraphique. Salle des fêtes 06.20.87.80.84 (Daniel)
Vendredi 27 mars à 20h30	Concours de belote organisé par le Comité des Fêtes Salle du comité des fêtes – rue de la Paix

AVRIL

Vendredi 17 avril ou Samedi 18 avril (date et horaire confirmés ultérieurement)	Théâtre « Vacances de Rêve » – pièce de Francis Joffo par la troupe « Les Gal'Abrials » Salle des fêtes de Saint-Sauveur
Vendredi 24 avril à 20h30	Concours de belote organisé par le Comité des Fêtes salle du comité des fêtes – rue de la Paix

Dates des prochaines élections

- **Elections départementales :**
Dimanche 22 mars
et dimanche 29 mars 2015
- **Elections régionales :**
Prévues en décembre 2015.
Dates non encore définies.

Passage bibliobus

Calendrier 2015

Passage tous les 3^{es} lundis de chaque mois de 14h à 15h50 Place de la Mairie

19 janvier	20 juillet
16 février	pas de passage en août
16 mars	21 septembre
20 avril	19 octobre
18 mai	16 novembre
15 juin	21 décembre

Le clin d'œil de Manou

J'ai 85 ans

Je suis toujours jeune... mais tout a changé ! Oui, le coin de ma rue est deux fois plus loin !

Le Carretal, le Bougeng, la Palanquette et la Castellane sont bien plus « raides » qu'avant... et les marches d'escaliers ! Elles sont bien plus hautes que dans le temps.

Avez-vous remarqué les petits caractères que les journaux se sont mis à employer ? Ne prenez pas la peine de demander aux gens de parler plus clairement : tout le

monde parle si bas qu'on ne comprend quasiment rien !

On vous fait maintenant des vêtements très ajustés surtout à la taille et aux hanches, c'est désagréable.

Les jeunes gens eux-mêmes ont changé : ils sont bien plus jeunes que quand j'avais leur âge. Par contre, les gens de mon âge sont bien plus vieux que moi !

L'autre jour, j'ai rencontré une ancienne connaissance. Elle avait tellement vieilli qu'elle ne me reconnaissait plus. La pauvre ! Je réfléchissais à tout cela en faisant ma toilette ce matin et en me regardant dans

le miroir : les miroirs sont moins bons qu'il y a 80 ans.

« Surtoût rigouletz pas de la péno del besi. La vostro es en cami ! » dissio la Ménino. Aleu ! A l'an qué ben. *

**Ne riez pas de la peine du voisin. La vôtre est en chemin ».*

Le rendez-vous de Paola

Chers parents,

Tous les jours depuis maintenant 13 ans je prépare les repas de vos enfants. Comme vous, je rencontre parfois des difficultés à leur faire manger certains plats. Mais au fil du temps, je me suis aperçue qu'avec de la persévérance et de la créativité, on peut faire aimer aux enfants des plats qui, cuisinés de façon classique ou « tristounette », les rebutent.

J'ai donc décidé de vous faire partager ces recettes «qui marchent bien » auprès des enfants ainsi que mes petites astuces personnelles pour les agrémenter.

Désormais, je vous donne rendez-vous dans chaque magazine au travers de cette nouvelle rubrique culinaire.

Ce mois-ci, je vous propose →



LA FONDUE DE POIREAUX

Ce plat a été servi au restaurant scolaire en novembre dernier. Pour ceux qui ne la connaissent pas je vous laisse le soin de découvrir cette recette que vous pourrez réaliser chez vous, sans aucune difficulté.

Recette pour 4 personnes :

Pour cela il vous faut :

- 5 ou 6 gros poireaux
- 30 g de beurre
- 2 c à soupe de moutarde
- 3 c à soupe de crème fraîche liquide
- Le jus d'un ½ citron
- Sel et poivre

Préparation :

Bien laver les poireaux et les émincer entièrement. Faire fondre le beurre dans une sauteuse et y rajouter les poireaux émincés. Laisser cuire à feu très doux pendant une vingtaine de minutes, en remuant de temps en temps. Au bout de ce temps, mettre le jus de citron sur les poireaux et mélanger.

Dans un bol, mélanger la crème et la moutarde, et verser la préparation sur les poireaux. Poivrez et salez légèrement (la moutarde étant déjà salée) et laissez cuire 10 mn de plus en mélangeant le tout.

Petites astuces de Paola :

- Si vous souhaitez alléger ce plat, n'hésitez pas à utiliser de la crème allégée.
- Vous pouvez également gratiner ce plat, en rajoutant un peu de gruyère râpé et en le passant 10 mn au four.
- Vous pouvez également y rajouter des petits morceaux de saumon fumé, ou des noix de pétoncle et en garnir des ramequins. Pour les fêtes rien de plus délicieux.



Le Maire et le Conseil Municipal
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année.



2015